



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Installation du Conseil scientifique de l'éducation nationale

Question écrite n° 25227

### Texte de la question

M. Pierre Dharréville interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'installation du Conseil scientifique de l'éducation nationale. M. le député s'étonne qu'ait été installé un Conseil scientifique de l'éducation nationale duquel les représentants de plusieurs spécialités, dont les sciences humaines non numériques, ont été exclus sans explication ni justification scientifique. Il souhaiterait connaître les raisons de ce choix de façon générale. Il souhaiterait plus particulièrement savoir ce qui fonde la décision d'écarter les psychiatres et psychologues se référant à la psychanalyse dans cet organe comme de façon plus générale dans les universités. Il s'agit d'une tendance qui semble s'appliquer avec constance et uniformité et qui ne laisse pas d'interroger.

### Texte de la réponse

Le Conseil scientifique de l'Education nationale (CSEN) a été préfiguré le 9 octobre 2017 et installé officiellement le 10 janvier 2018. Il est présidé par Stanislas DEHAENE, professeur au Collège de France, titulaire de la chaire de psychologie cognitive expérimentale. Cette chaire avait été créée pour rétablir, justement au plus haut niveau, les études sur la psychologie, plus particulièrement sur les lois de la psychologie et les stratégies pouvant les établir (cf. Leçon inaugurale, avril 2006). Pour conduire 8 groupes de travail et 3 conférences internationales, durant l'année 2019-2020, le CSEN s'appuie sur 23 chercheurs français et étrangers, reconnus au niveau international, parmi lesquels, il y en a plusieurs dont les titres et travaux s'inscrivent clairement dans la rubrique « sciences humaines ». Il s'agit de : - Gérald BRONNER, professeur de sociologie à l'université Paris-Diderot. - Jérôme DEAUVIEU, professeur de sociologie à l'ENS-Paris. - Esther DUFLO, professeur d'économie au MIT (Boston) et Prix Nobel 2019. - Elena PASQUINELLI, professeur de philosophie et sciences de l'éducation, associée à l'ENS-Paris. - Joëlle PROUST, professeure de philosophie, directrice de recherche émérite CNRS-ENS-Paris. - Patrick SAVIDAN, professeur d'éthique et de philosophie politique à l'université de Paris-Est. - Bruno SUCHAUT, professeur de sciences sociales et politiques à l'université de Lausanne (Suisse). Aussi, concernant l'apport en psychologie et en psychiatrie, le CSEN a parmi ses membres : - Caroline HURON, psychiatre, chargée de recherche à l'INSERM. - Marc DEMEUSE, professeur de psychologie à l'université de Mons (Belgique). - Michel FAYOL, professeur émérite de psychologie, université de Clermont-Ferrand. - Sid KOUIDER, professeur de psycholinguistique à l'ENS-Paris. - Elizabeth SPELKE, professeur de psychologie à l'université de Harvard (Boston). Pour de plus amples informations sur les missions, la composition et les travaux du CSEN, consulter le site internet : [www.reseau-canope.fr/conseil-scientifique-de-leducation-nationale](http://www.reseau-canope.fr/conseil-scientifique-de-leducation-nationale)

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Dharréville](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (13<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25227

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** [Éducation nationale et jeunesse](#)

**Ministère attributaire :** [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [17 décembre 2019](#), page 10864

**Réponse publiée au JO le :** [4 février 2020](#), page 868